



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PV N°2 du 18 décembre 2024

Par la société ALTERN'ACTIVE SYSTEMS

### ORDRE DU JOUR :

#### **ASSEMBLEE GENERALE**

**Salle LASSERRE**

**09100 La Tour du Crieu**

**Mercredi 18 décembre 2024 à partir de 18h 45 (émargement)**

#### **18H45- 19H30**

Emargement, vérification et enregistrement des pouvoirs.

La société ALTERN'ACTIVE SYSTEMS en charge pour le vote électronique.

#### **19H30 : ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire par le secrétaire Général**

Appel des délégués (vote électronique)

Mot du président du DAF

Bienvenue des personnalités

Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 Octobre 2024

**- Vote électronique**

#### **Volet financier**

Présentation des comptes clos au 30 juin 2024 par le cabinet Comptable Albouy Associes Consult.

Présentation du rapport du commissaire au compte par Monsieur Eric LENOIR

Questions.

Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2024.

**- Vote électronique**

#### **Affectation du résultat net comptable pour la saison 2023/2024**

**-Vote électronique**

#### **Election de la délégation aux Assemblées Fédérales.**

Titulaire : Gérard GONZALEZ

Suppléant : Philippe TEILLOT

**-Vote électronique**

#### **Commission Technique (Les propositions seront intégrés dans les RG)**

**1<sup>er</sup> vœu : Football des enfants U10 à U13** Proposer de limiter le nombre d'équipes U10/U11 et U12/U13 au nombre de 4 par catégorie et par club. L'objectif étant d'avoir un meilleur déploiement du football des enfants sur notre territoire permettant une meilleure attractivité et de pouvoir jouer à son niveau ; certains secteurs sont déséquilibrés en termes de représentativité.

**-Vote électronique**

**2<sup>ème</sup> vœu : statut des éducateurs** Proposer un statut des éducateurs des U6 aux seniors dont l'objectif étant d'accompagner au mieux les nouveaux éducateurs (parents) et une remise à niveau pour les plus anciens. Les formations permettent de donner des outils et de la méthodologie que chaque éducateur / éducatrice qui doivent s'approprier à moyen et long terme le contenu. Cela permettrait aussi d'identifier des éducateurs formés, la formation est transversale avec la structuration et le projet club via la labellisation.

**-Vote électronique**

**Questions diverses** (réception avant le 15 décembre 12H par mail au secrétariat)

**Récompense.**

MOT DU PRESIDENT DE LA LIGUE ou son représentant.  
CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT DU DAF



## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### MOTS D'ACCUEIL

**Monsieur Philippe TEILLOT**

*Secrétaire Général du District de l'Ariège de Football*



## VOUS AUREZ L'OCCASION DE DONNER VOTRE AVIS À PLUSIEURS REPRISES DURANT CETTE ASSEMBLÉE

2

Le témoin lumineux vert s'allume un instant, votre réponse a été prise en compte



Lorsque le vote est ouvert (cadre vert en haut à droite de l'écran) cliquez sur la touche correspondant au numéro de réponse choisie

1

3

Vous avez appuyé sur le mauvais bouton ou avez changé d'avis, il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre réponse finale. **La réponse prise en compte est la dernière reçue avant la fin du temps imparti**

3

## Vote test et quorum

Veillez confirmer votre présence en appuyant sur 1/A.

100



# MOT DU PRÉSIDENT DU DISTRICT DE L' ARIEGE DE FOOTBALL

**Monsieur Gérard Gonzalez**



Merci de votre présence, ce soir nous avons plusieurs sujets à voir. Cela fait 6 mois et 3 jours que nous sommes aux responsabilités de la maison du Football. Avant de rentrer dans le détail je tenais à excuser, monsieur BERDOU Raymond (Vice- Président du Conseil Départemental), Guy GLARIA Président de la LFO et Jean Pierre MASSE notre ancien président du District. Merci à Pascal ALARD Directeur des sports du Conseil Départemental pour sa présence. Rien n'a été facile pour reprendre cette maison après 17 ans de présidence de JP MASSE. Mise en place du collège des Présidents, des caméras embarquées sur la rencontre en D1 (Laroque/Pamiers 2) en présence de FR3. Nous continuerons cette expérience en nocturne. Je tenais à remercier la commission CDOCC qui effectue un travail remarquable. Beaucoup trop de dossiers en discipline. Ce soir nous allons regarder le bilan financier arrêté au 30 juin 2024, 2 vœux de la commission technique et la validation des représentants du District. Approbation du PV du 2 octobre 2024 et nous laisserons la parole à monsieur FABRE Pierre du Cabinet Albouy et monsieur LENOIR Eric commissaire aux comptes.

# BIENVENUE DES PERSONNALITES



## Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 Octobre 2024



Monsieur Marc GUICHOU souhaite apporter des éléments sur son intervention du 2 octobre.

Je ne ferais aucun procès d'intention et je n'ai aucun compte à régler avec quiconque mais le compte rendu de mon intervention lors de la dernière AG reste incomplet et erroné et de surcroît sujet à fausse interprétation par le lecteur de ce PV ; je voudrais donc devant vous rétablir la réalité des faits.

Incomplet et erroné pourquoi ?

Si je suis à l'origine comme vous dites de cette rubrique sur l'annexe 5, elle était ciblée exclusivement sur les effectifs du foot animation (2000 licenciés).

Ces frais de 2€/licence du foot animation étaient justifiés, puisqu'il correspondaient aux remboursements des membres du Comité Directeur et de la commission des jeunes lors des contrôles inopinés des licences pendant les rassemblements de plateaux des jeunes.

Cette mesure ne devait être que provisoire et temporaire jusqu'à ce que tout rentre dans l'ordre en ayant pour objectif que tout joueur participant au football devait être détenteur d'une licence FFF.

Ces frais de 2€ par licence ont été doublés et élargies à l'ensemble des licenciés des clubs (des U7 au Président) tout cela subitement en 2020, passant de 2€ à 4€ par licence. Il y a eu peut-être entre temps un transfert de compétence de la ligue vers le district en matière de gestion de licence ; je sais qu'il y a des frais ligue par licence je ne savais pas que le DAF intervenait administrativement et comptablement sur la gestion des licences celles-ci depuis longtemps totalement numérisées.

Je pense qu'il y a une erreur d'affectation budgétaire et qu'il y avait d'autres leviers pour collecter des fonds beaucoup plus équitables à l'ensemble des clubs. Cette recette d'environ 4000€, à l'époque ciblée au foot animation et donc justifiée correspondait à la réalité du terrain. Pourquoi cette mesure provisoire et temporaire perdure à ce jour ?

Cette décision votée par AG de 2020 représente une ressource financière de plus de 20000€ non négligeable pour le DAF et une charge conséquente et surtout injustifiée pour les clubs.

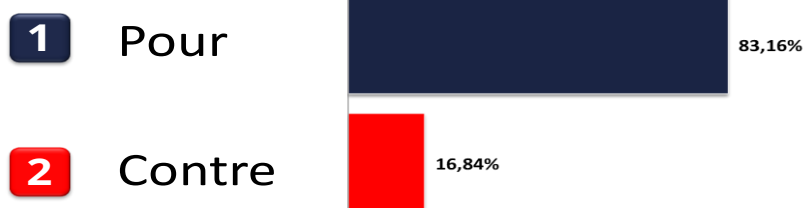
Merci de bien vouloir notifier mes remarques et en prendre compte dans le prochain PV, d'où ma décision de voter contre ?

**Monsieur GONZALEZ** : merci monsieur GUICHOU, nous apporterons votre souhait de modification au prochain PV

Le Secrétaire Général passe au vote :



## Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024 au Fossat



## VOLET FINANCIER



Présentation du budget par monsieur FABRE Pierre

# Présentation des comptes clos au 30 juin 2024

*par le cabinet comptable Albouy Associes Consult*



ALBOUY CONSULT ASSEMBLEE GENERALE  
2023/2024

## DISTRICT ARIEGE FOOTBALL

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

DISTRICT ARIEGE FOOTBALL  
Gestion du football amateur

2000 CHEMIN DE LASSERRE  
09100 LA TOUR DU CRIEU

ALBOUY CONSULT Entretien du 18/12/2024

DISTRICT ARIEGE FOOTBALL ASSEMBLEE GENERALE  
2023/2024

Gestion du football amateur

### Votre association en quelques chiffres

**Pdts d'Exploit.** 303 k€

**-8.2%**  
Baisse de 26 973 €

**FONDS PROPRES** 525 k€

**EFFECTIF** 5 pers.

**RÉSULTAT** -68 659 €

**-25.52%**  
du CA

**TRÉSORERIE** 78 110 €

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024



# Analyse de votre activité

Gestion du football amateur

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

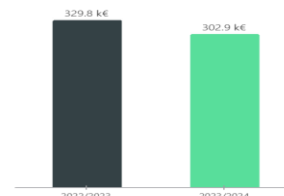
## Produits d'exploitation

2023/2024	302 873 €
2022/2023	329 846 €



-8.2%

-26 973 €



ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

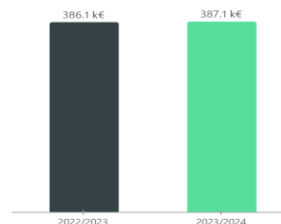
Produits de fonctionnement	30/06/2024	30/06/2023	Variation	Commentaires
Compétitions, clubs (licences, cotisations, amendes, engagements, ...)	88 368	82 814	5 554	Engagement + 1 k€, amendes + 3 k€
Subventions (FFF, LFO, partenariat, ...)	170 059	193 394	-23 335	Partenaires privés - 16 k€
Reprise sur provisions et transfert de charges	0	2 677	-2 677	
Autres	44 446	50 961	-6 515	Abandon frais bénévole : + 2 k€ ; aides COVID - 5 k€
<b>Total</b>	<b>302 873</b>	<b>329 846</b>	<b>-26 974</b>	

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

## Charges d'exploitation

2023/2024	387 127 €
2022/2023	386 071 €



+0.3% +1 056 €

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

## Charges externes (Détail)

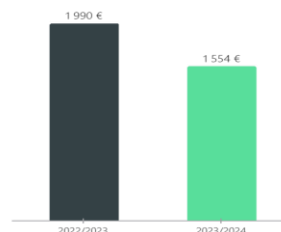
	2023/2024	2022/2023	Évolution	
Fournitures consommables	9 000 €	6 800 €	+2 200 €	+32.4%
Sous-traitance	1 969 €	2 816 €	-847 €	-30.1%
Locations, Charges locatives	41 281 €	32 667 €	+8 614 €	+26.4%
Entretien, Réparations	20 912 €	10 721 €	+10 191 €	+95.1%
Primes d'assurance	2 953 €	3 678 €	-725 €	-19.7%
Personnel extérieur	21 075 €	12 224 €	+8 851 €	+72.4%
Intermédiaires et honoraires	23 910 €	14 211 €	+9 699 €	+68.2%
Informations et communications	5 090 €	3 845 €	+1 245 €	+32.4%
Transports	930 €	930 €	0 €	0%
Déplacements, Réception	81 462 €	76 139 €	+5 323 €	+7%
Frais postaux, Télécom.	2 715 €	3 618 €	-903 €	-25%
Frais bancaires	1 472 €	4 051 €	-2 579 €	-63.7%
Autres services extérieurs	4 513 €	18 966 €	-14 453 €	-76.2%
<b>TOTAL</b>	<b>217 281 €</b>	<b>190 666 €</b>	<b>+26 615 €</b>	<b>+14%</b>

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

## Impôts et taxes

2023/2024	1 554 €	% Produits	0.58%
2022/2023	1 990 €		0.67%



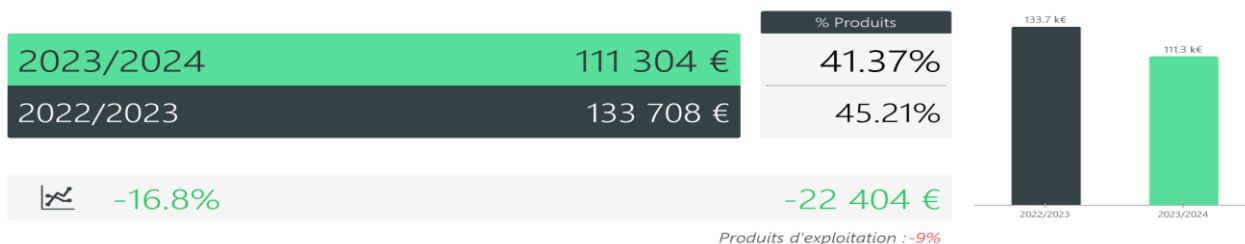
-21.9% -436 €

Produits d'exploitation : -9%

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

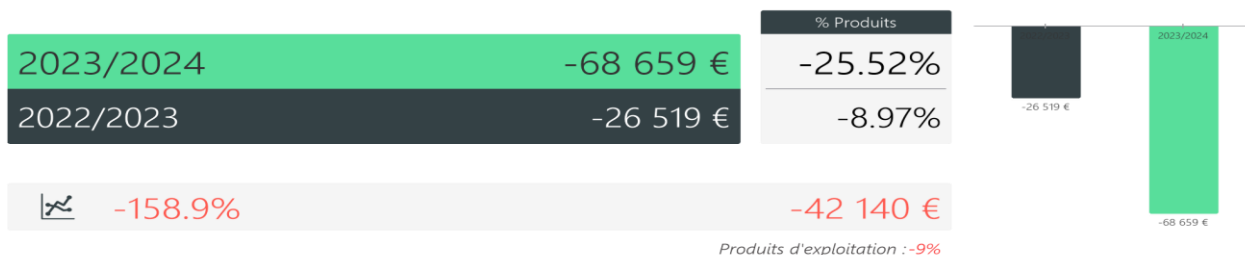
### Charges de personnel



ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

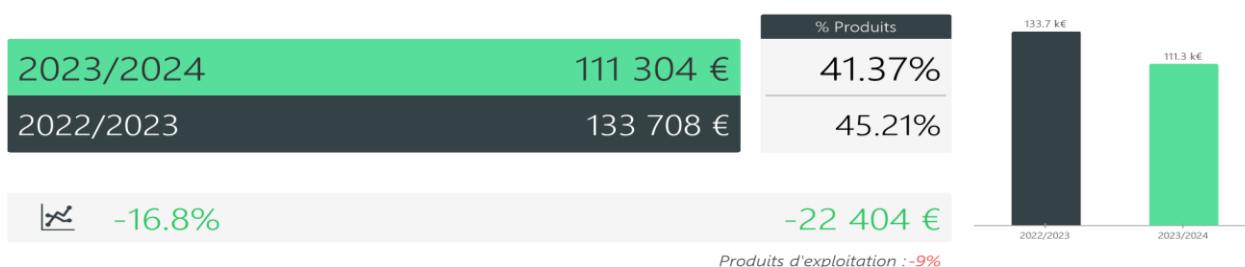
### Résultat de l'exercice



ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

### Charges de personnel



ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

### Compte de résultat

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Ressources associatives	155 536 €	191 877 €	-18.9%
Chiffre d'affaires	113 480 €	103 882 €	+9.2%
Transferts de charges	0 €	1 366 €	
Reprises sur provisions	0 €	1 310 €	
Autres produits d'exploitation	33 856 €	31 411 €	+7.8%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>302 873 €</b>	<b>329 846 €</b>	<b>-8.2%</b>
Achats consommés	13 044 €	43 780 €	-70.2%
Autres achats et charges externes	219 923 €	195 410 €	+12.5%
Aides financières	0 €	0 €	
Impôts et taxes	1 554 €	1 990 €	-21.9%
Charges de personnel	111 304 €	133 708 €	-16.8%
Report en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	41 222 €	5 988 €	
Dotations aux provisions	0 €	5 181 €	
Autres charges d'exploitation	80 €	14 €	+471.4%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>387 127 €</b>	<b>386 071 €</b>	<b>+0.3%</b>
Résultat d'exploitation	-84 254 €	-56 225 €	-49.9%
Résultat financier	-1 984 €	-1 543 €	-28.6%
<b>Résultat courant</b>	<b>-86 238 €</b>	<b>-57 768 €</b>	<b>-49.3%</b>
Résultat exceptionnel	17 779 €	31 341 €	-43.3%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-68 659 €</b>	<b>-26 519 €</b>	<b>-158.9%</b>

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

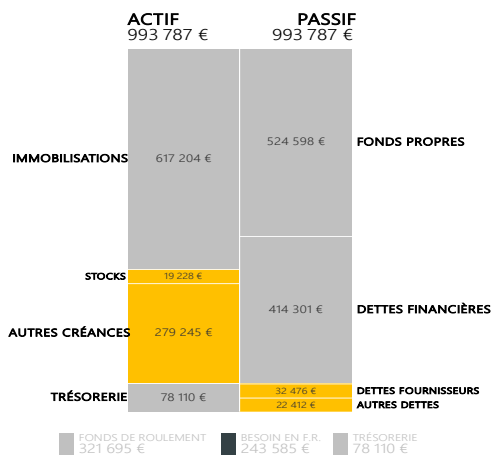
## Votre Bilan

au 30/06/2024

ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

### Bilan au 30/06/2024



ALBOUY CONSULT

Entretien du 18/12/2024

### Bilan au 30/06/2023



Après cette présentation la parole est aux clubs :

**Monsieur CHINCHILA** : on ne peut pas se satisfaire d'avoir un résultat négatif comme les dernières saisons. Je ne dis pas que la situation du District est grave, le président en a pris en compte à la suite de la présentation du budget prévisionnel. La baisse des charges a-t-elle été en prise en compte ?

**Monsieur GONZALEZ** : des leviers ont été activés, comme la baisse des charges du personnel. Cela commence à porter leurs effets. On est passé de 5 à 2,5 salariés.

Au niveau des véhicules à partir de fin février nous n'aurons que 2 véhicules au lieu de 3. En septembre nous avons eu des signes d'alerte de notre cabinet comptable. Le bureau directeur et notre salariée comptable avons travaillé sur un budget prévisionnel de -27% sans que les clubs soient impactés. Le PETR (aide Europe de 200000 €) devrait être versé fin 2024 ou début 2025. Nous avons eu la visite du contrôleur qui valide la conformité et fin des travaux.

**Monsieur CHINCHILA** : Pourquoi une urgence aussi forte sur la baisse des charges qui va impacter de nombreux secteurs. Les clubs ont besoin du District. Si la situation n'est pas dramatique pourquoi des coups de ciseaux aussi fort qui vont impacter les clubs.

**Monsieur GONZALEZ** : Je et nous comprenons vos inquiétudes, comme je vous le disais il y a quelques minutes, nous avons pris les devants, il y a des chiffres qu'on peut revoir. Nous continuerons les objectifs comme les années antérieures pour les clubs. Nous devons baisser la voilure comme le disait Pierre FABRE, faire du démarchage auprès des partenaires. Le -27% permettra de passer le cap sans toucher aux ressources du District.

**Monsieur DELEAU** : La charge des amendes est augmentée par rapport à l'année dernière. Cette charge nous paraît élevée. Où en est-on ?

**Monsieur TEILLOT** : Depuis de le début de saison la commission de discipline traite trop de dossiers, il y a beaucoup d'incivilités. Pour la partie amende, la saison 2023/2024 s'est clôturée avec une somme de 44 000€. On a approvisionné 45 000€. Cela nous ferait plaisir de ne pas arriver à cette somme. Quand on voit ce qui se passe sur les terrains, malheureusement, nous partons sur les objectifs du budget prévisionnel.

**Monsieur DELEAU** : N'est-on pas victime d'une mauvaise gestion de Jean Pierre MASSE (ancien président) ?

**Monsieur GONZALEZ** : Monsieur J.P MASSE n'étant pas présent, je ne répondrai pas à cette question. Je laisse la parole à monsieur Eric LENOIR commissaire aux comptes.

# Rapport du commissaire aux comptes

**Monsieur Eric LENOIR**



# DISTRICT DE L'ARIEGE DE FOOTBALL


2000, chemin de Lasserre

09100 LA TOUR DU CRIEU

COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023-2024

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Eric LENOIR  
Avenue de LABOUICHE 09000 VERNAJOL  
Téléphone : 06 07 68 98 14 – Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES

 commissaire  
aux comptes

**DISTRICT DE L'ARIEGE DE FOOTBALL**

**2000, chemin LASSERRE**

**09100 LA TOUR DU CRIEU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 30 juin 2024*

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District de l'ARIEGE de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association District de l'ARIEGE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons porté à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.


Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Eric LENOIR  
AVENUE DE LABOUCHE 09000 VERNAJOL  
Téléphone : 06 07 68 98 14 – Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Siret : 413 551 854 00057  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES Page 2 sur 3

 **commissaire  
aux comptes**



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en pied de page du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à VERNAJOUL le 10 décembre 2024

**Eric LENOIR**

Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Toulouse Midi Pyrénées



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Eric LENOIR  
AVENUE DE LABOUCHE 09000 VERNAJOUL  
Téléphone : 06 07 68 98 14 - Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Siret : 413 551 854 00057  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES Page 3 sur 3

 **commissaire  
aux comptes**

# ASSOCIATION BILAN ACTIF

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF	Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024			01/07/2022 au 30/06/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 270	4 568	702	1 615
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1		1	1
Constructions	618 661	33 607	585 054	
Installations techn., matériel et outill. ind.	5 475	3 942	1 533	1 286
Autres	41 643	27 865	13 778	18 686
Immobilisations corporelles en cours				569 052
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	16 135		16 135	15 670
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>687 186</b>	<b>69 982</b>	<b>617 204</b>	<b>606 310</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	19 228		19 228	750
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	12 153	12 153		
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	258 738		258 738	441 187
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	78 110		78 110	124 964
Charges constatées d'avance	20 506		20 506	16 810
<b>TOTAL (II)</b>	<b>388 737</b>	<b>12 153</b>	<b>376 583</b>	<b>583 712</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 075 923</b>	<b>82 136</b>	<b>993 787</b>	<b>1 190 022</b>



# ASSOCIATION BILAN PASSIF

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

<b>PASSIF</b>	Du 01/07/2023 au 30/06/2024	Du 01/07/2022 au 30/06/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	106 160	106 160
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	46 170	72 689
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 659	-26 519
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>83 671</b>	<b>152 330</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	440 927	465 400
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>524 598</b>	<b>617 730</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	389 601	501 485
Emprunts et dettes financières diverses	24 700	23 060
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 476	25 444
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	18 540	21 927
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 873	377
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>469 190</b>	<b>572 292</b>
<b>(V)</b>		
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>993 787</b>	<b>1 190 022</b>



## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23	Variation N / N-1 en valeur      en %	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	113 480	103 882	9 599	9,24
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	155 536	191 877	-36 341	-18,94
Versements des fondateurs ou cons. dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges		2 677	-2 677	-100,00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	33 856	31 411	2 445	7,78
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>302 873</b>	<b>329 846</b>	<b>-26 974</b>	<b>-8,18</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises et autres achats	34 164	44 688	-10 524	-23,55
Variation de stock	-18 478	3 836	-22 315	-581,65
Autres achats et charges externes	217 281	190 666	26 615	13,96
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 554	1 990	-436	-21,92
Salaires et traitements	87 907	104 233	-16 326	-15,66
Charges sociales	23 396	29 475	-6 078	-20,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 222	11 169	30 053	269,08
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	80	14	66	480,43
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>387 127</b>	<b>386 071</b>	<b>1 056</b>	<b>0,27</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-84 254</b>	<b>-56 225</b>	<b>-28 030</b>	<b>-49,85</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	466		466	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 216	1 443	773	53,57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 682</b>	<b>1 443</b>	<b>1 239</b>	<b>85,89</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	4 666	2 986	1 680	56,24
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>4 666</b>	<b>2 986</b>	<b>1 680</b>	<b>56,24</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-1 984</b>	<b>-1 543</b>	<b>-440</b>	<b>-28,52</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-86 238</b>	<b>-57 768</b>	<b>-28 470</b>	<b>-49,28</b>



ALBOUY CONSULT SOCOMI

## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23	Variation N / N-1 en valeur en %	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	431		431	
Sur opérations en capital	18 970	37 579	-18 609	-49,52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>19 400</b>	<b>37 579</b>	<b>-18 179</b>	<b>-48,37</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	1 614	2 767	-1 153	-41,66
Sur opérations en capital	7	1 572	-1 565	-99,53
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.		1 899	-1 899	-100,00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>1 622</b>	<b>6 238</b>	<b>-4 616</b>	<b>-74,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>17 779</b>	<b>31 341</b>	<b>-13 562</b>	<b>-43,27</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	200	92	108	117,39
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>324 955</b>	<b>368 868</b>	<b>-43 913</b>	<b>-11,90</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>393 615</b>	<b>395 387</b>	<b>-1 772</b>	<b>-0,45</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-68 659</b>	<b>-26 519</b>	<b>-42 140</b>	<b>-158,91</b>



# Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2024

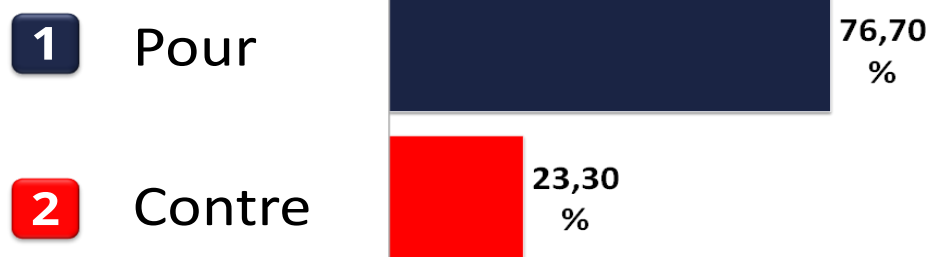


**Philippe TEILLOT** : Secrétaire Général demande aux représentants des clubs s'ils ont des questions. Pas de questions. Mise en place du vote.

# Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2024



## Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2024



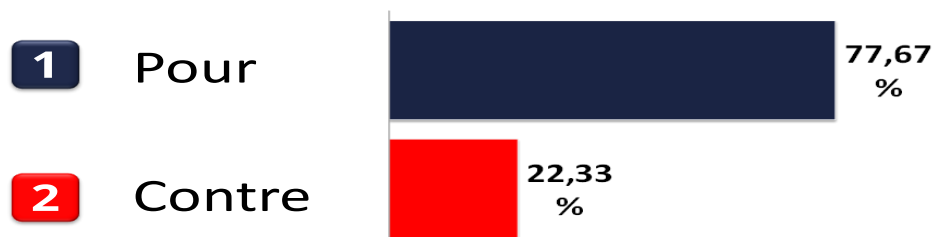


Philippe TEILLOT : déclare le budget 2023/2024 adopté. Affectation de comptes

# Affectation des comptes



## Affectation du résultat net comptable pour la saison 2023/2024



# Election de la délégation aux Assemblées Fédérales



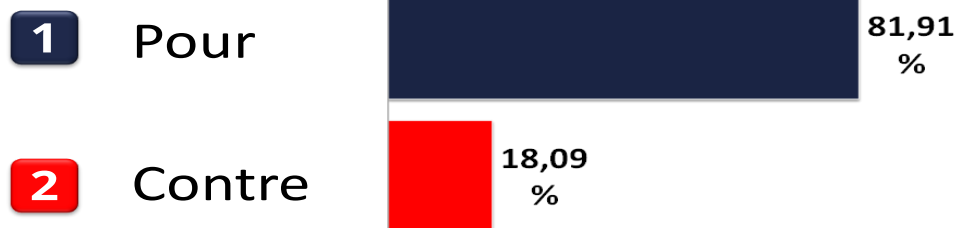
**Monsieur GONZALEZ** : Le vote du titulaire et suppléant est une étape obligatoire. En tant que président du District et titulaire et Philippe TEILLOT suppléant, nous devons le faire voter en AG. Pour information, le comité directeur en date du 4 décembre à validé.



## Election de la délégation aux Assemblées Fédérales

Titulaire : Gérard GONZALEZ

Suppléant : Philippe TEILLOT



# COMMISSION TECHNIQUE (LES PROPOSITIONS SERONT INTÉGRÉS DANS LES RG)



**Monsieur David BERET** : Présente le 1<sup>er</sup> vœu

**Philippe TEILLOT** : Après des échanges avec les clubs, le vœu est mis au vote.



## Approbation du 1er vœu : Football des enfants U10 à U13

Proposer de limiter le nombre d'équipes U10/U11 et U12/U13 au nombre de 4 par catégorie et par club. L'objectif étant d'avoir un meilleur déploiement du football des enfants sur notre territoire permettant une meilleure attractivité et de pouvoir jouer à son niveau ; certains secteurs sont déséquilibrés en termes de représentativité.



Philippe TEILLOT : Le 1<sup>er</sup> vœu n'est pas adopté

Nous passons au 2<sup>ème</sup> vœu

## 2ÈME VŒU : STATUT DES ÉDUCATEURS

Proposer un statut des éducateurs des U6 aux seniors dont l'objectif étant d'accompagner au mieux les nouveaux éducateurs (parents) et une remise à niveau pour les plus anciens. Les formations permettent de donner des outils et de la méthodologie que chaque éducateur / éducatrice qui doivent s'approprier à moyen et long terme le contenu. Cela permettrait aussi d'identifier des éducateurs formés, la formation est transversale avec la structuration et le projet club via la labellisation.



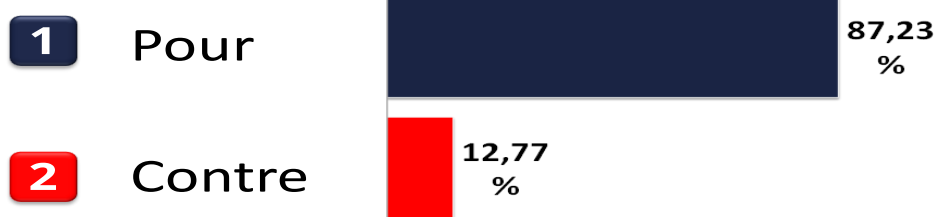
David BERET : échange avec les représentants des clubs

Philippe TEILLOT : le 2<sup>ème</sup> vœu est mis au vote.



### Approbation du 2ème vœu : statut des éducateurs

Proposer un statut des éducateurs des U6 aux seniors dont l'objectif étant d'accompagner au mieux les nouveaux éducateurs (parents) et une remise à niveau pour les plus anciens. Les formations permettent de donner des outils et de la méthodologie que chaque éducateur / éducatrice qui doivent s'approprier à moyen et long terme le contenu. Cela permettrait aussi d'identifier des éducateurs formés, la formation est transversale avec la structuration et le projet club via la labellisation.



Philippe TEILLOT : déclare le 2<sup>ème</sup> vœu adopté

# Questions diverses



**Philippe TEILLOT** : Nous n'avons pas reçu de question.

# INTERVENTION DES PERSONNALITES



**Monsieur Pascal ALARD** : remercie de l'invitation pour cette AG. Il fait remarquer que les élus ne sont pas invités depuis quelques temps. Il souligne le dispositif qui a été mis en place par la Présidente du Conseil Départemental : Aide aux clubs, à la suite des JO et le non-passage de la flamme, la distribution de matériels à toutes les associations du département, le budget qui a été maintenu. Il prend acte du déficit du District, la présentation claire et transparente du cabinet comptable ainsi que du commissaire aux comptes. Il conclut en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

# CLOTURE DE LA SEANCE

## Monsieur Gérard GONZALEZ

*Président du District de l'Ariège de Football*



**Monsieur GONZALEZ** : remercie les représentants des clubs (présidente, présidents)

Pierre FABRE, Eric LENOIR pour la qualité de leur travail.

La bonne tenue de cette Assemblée Générale.

Au nom du Comité Directeur, Commissions, Personnels nous vous souhaitons un bon Noël et une bonne année 2025.

MERCI DE BIEN VOULOIR DÉPOSER  
LE(S) BOITIER(S) DE VOTE DANS  
**LES CORBEILLES** PRÉVUES À CET  
EFFET





## District de l'Ariège de Football

2000 chemin de Lasserre - 09100 LA TOUR DU CRIEU

Tél: 05.61.60.10.95

<https://ariegefoot.fff.fr> / [secretariat@ariegefoot.fff.fr](mailto:secretariat@ariegefoot.fff.fr)

Le Président Gérard GONZALEZ

Le Secrétaire Général Philippe TEILLOT